

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 30 avril 2014 établissant la liste des formations éligibles pour les professionnels dans le domaine audiovisuel

A.M. 26-03-2024

M.B. 12-08-2024

La Ministre de la Culture,

Vu le décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle, modifié par les décrets du 17 juillet 2013, 23 février 2017, 28 mars 2019, 17 juillet 2020 et 14 juillet 2021 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 relatif aux aides à la formation modifié le 13 février 2014 ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 avril 2014 établissant la liste des formations éligibles pour les professionnels dans le domaine audiovisuel, modifié les 09 février 2015, 03 juin 2015, 25 mars 2016, 04 avril 2017, 28 mars 2018, 13 février 2019, 31 mars 2020, 1^{er} mars 2021, 27 avril 2022 et 18 avril 2023 ;

Vu l'avis de la Chambre de concertation du Cinéma du 14 février 2024,

Arrête :

Article 1^{er}. - L'annexe de l'arrêté ministériel du 30 avril 2014 établissant la liste des formations éligibles pour les professionnels dans le domaine audiovisuel est remplacée par l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Bruxelles, le 26 mars 2024.

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes,

B. LINARD

PROPOSITION LISTE DES FORMATIONS GENERALES POUR LE MFWB

Établie pour l'année académique 2024-2025

Enseignement supérieur	Crédits ECTS *	Crédit maximum octroyé pour le cycle (en heures)
Type court/type long		
Bachelier en langues et lettres françaises et romanes, OG	180	360
Bachelier en histoire	180	360
Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale	180	360
Bachelier bibliothécaire documentaliste	180	360
Bachelier en communication	180	360
Bachelier en communication appliquée	180	360
Bachelier en information et communication	180	360
Bachelier assistant social	180	360
Bachelier Conseiller social	180	360
Bachelier en gestion des ressources humaines	180	360
Bachelier en sciences humaines et sociales	180	360
Bachelier en sciences politiques, orientation générale	180	360
Bachelier en sociologie et anthropologie	180	360
Bachelier en droit	180	360
Bachelier assistant de direction	180	360
Bachelier en comptabilité	180	360
Bachelier en gestion hôtelière, orientation arts culinaires	180	360
Bachelier en gestion hôtelière, orientation management	180	360
Bachelier en relations publiques	180	360
Bachelier en sciences administratives et gestion publique	180	360
Bachelier en gestion de l'entreprise	180	360
Bachelier en gestion publique	180	360
Bachelier ingénieur commercial	180	360
Bachelier en ingénieur de gestion	180	360
Bachelier en sciences économiques et de gestion	180	360
Bachelier en sciences économiques orientation générale	180	360
Bachelier en sciences de gestion	180	360
Bachelier agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation éducation physique	180	360
Bachelier assistant en psychologie	180	360
Bachelier éducateur spécialisé en activités socio-sportives	180	360
Bachelier éducateur spécialisé accompagnement psycho-éducatif	180	360
Bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation générale	180	360
Bachelier en sciences de la motricité, orientation générale	180	360
Bachelier en sciences mathématiques	180	360
Bachelier en construction	180	360
Bachelier en dessin des constructions mécaniques et métalliques	180	360
Bachelier en électromécanique, orientation climatisation et techniques du froid	180	360
Bachelier en électromécanique, orientation électromécanique et maintenance	180	360
Bachelier en électromécanique, orientation mécanique	180	360
Bachelier en électronique, orientation électronique appliquée	180	360
Bachelier en énergies alternatives et renouvelables	180	360
Bachelier en sciences de l'ingénieur industriel	180	360
Bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil	180	360
Bachelier en sciences de l'ingénieur orientation ingénieur civil architecte	180	360
Bachelier en architecture	180	360
Bachelier en techniques graphiques orientation techniques infographiques	180	360
Bachelier de spécialisation de cadre du secteur non-marchand	90	180
Master en éthique	120	240
Master en langues et lettres françaises et romanes, orientation	60/120	120/240

PROPOSITION LISTE DES FORMATIONS GENERALES POUR LE MFWB

Établie pour l'année académique 2024-2025

Enseignement supérieur	Crédits ECTS *	Crédit maximum octroyé pour le cycle (en heures)
générale		
Master en histoire	60/120	120/240
Master en histoire de l'art et archéologie, orientation générale	60/120	120/240
Master en communication appliquée - animation socioculturelle et éducation permanente	60	120
Master en communication appliquée spécialisée - animation socioculturelle et éducation permanente	120	240
Master en communication appliquée spécialisée - éducation aux médias	120	240
Master en communication appliquée - relations publiques	60	120
Master en communication appliquée spécialisée - relations publiques	120	240
Master en information et communication	60	120
Master en communication	120	240
Master en sciences et technologies de l'information et de la communication	120	240
Master en stratégie de la communication et culture numérique	120	240
Master en ingénierie et action sociale	120	240
Master en gestion des ressources humaines	120	240
Master en politique économique et sociale	120	240
Master en sciences politiques, orientation générale	60/120	120/240
Master en administration publique	120	240
Master en sociologie et anthropologie	60	120
Master en sociologie	120	240
Master en sciences du travail	60/120	120/240
Master en droit	120	240
Master en criminologie	120	240
Master en sciences commerciales	60	120
Master en gestion de l'entreprise	120	240
Master en gestion publique	120	240
Master en sciences administratives	60	120
Master ingénieur commercial	120	240
Master en ingénieur de gestion	120	240
Master en sciences économiques, orientation générale	60/120	120/240
Master en sciences de gestion	60/120	120/240
Master en gestion culturelle	120	240
Master en sciences de l'éducation	120	240
Master en sciences psychologiques	120	240
Master en sciences de la famille et de la sexualité	120	240
Master en sciences de la motricité, orientation générale	60/120	120/240
Master en sciences de la motricité, orientation éducation physique	60/120	120/240
Master en sciences des données	120	240
Master en sciences des données, orientation statistiques	120	240
Master en statistiques, orientation générale	120	240
Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation électromécanique	120	240
Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation électronique	120	240
Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation construction	120	240
Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation électricité	120	240
Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation génie énergétique durable	120	240
Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation géomètre	120	240
Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation mécanique	120	240
Master ingénieur civil des constructions	120	240
Master ingénieur civil électricien	120	240

PROPOSITION LISTE DES FORMATIONS GENERALES POUR LE MFWB

Établie pour l'année académique 2024-2025

Enseignement supérieur	Crédits ECTS *	Crédit maximum octroyé pour le cycle (en heures)
Master ingénieur civil architecte	120	240
Master en architecture	120	240
Pour l'obtention du diplôme via le Jury central		Nbre d'heures de dispense de service pour l'ensemble de la procédure**
Secondaire		
Diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur		120
Certificat d'enseignement secondaire supérieur		120
Complément de formation générale en vue de l'obtention du CESS		120
Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré		120
Certificat d'enseignement secondaire du premier degré		120
Primaire		
Certificat d'études de base		120

*ECTS = European Credit Transfer System, système qui évalue la charge de travail des étudiants de l'enseignement supérieur européen ; la charge de travail habituelle d'un étudiant à temps plein pendant une année académique est de 60 crédits ECTS (article 67 du Décret Paysage)

**En cas d'étalement, ce crédit d'heures de dispenses peut être utilisé en fonction des besoins